



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
des Vallées de la Brayre
et de l'Anille

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260428-20260426-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

Délibération N°20260426

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à 20 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Valennes, en séance publique sous la Présidence de Madame LELONG Françoise.

Étaient Présents :

Date de convocation 17 avril 2026	Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, CHAUVEAU Pascale, DAVEAU GAULARD Justine, DAVID Isabelle, DESILES Mélanie, DOLEUX Evelyne, DUBOIS Virginie, JUMERT Annie, LANDEMAINE Alexandrine, LELONG Françoise, LEPENNETIER Aude, MERCIER Nadine, NADREAU Olivia, STERBA Éléonora, VALLOIS-PERNAS Martine,
Date d'affichage 17 avril 2026	MM. BERNARDET Denis, BRANJONNEAU Thierry, CARON Michel, CORBIN Olivier, FONTAINE Eric, GASCHET Alain, GAULTIER Philippe, GILLET Danick, GRÉMILLON Patrick, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, MASSÉ Nicolas, MORIN Sébastien, NASLE Jérôme, NICOLAÏ Christophe, PIERRE Frantz, POTAGE Jean-Paul, RALUY Hugues, membres titulaires , Mme PASQUIER Vanessa, MM. HUGUET Jean-Pierre, ISAMBERT Stéphane, membres suppléants .
Nombre de conseillers En exercice 41	
Présents 38	
Votants 41	

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe
M. GAUTHIER Renaud donne pouvoir à Mme CHAUVEAU Pascale
M. GERNOT Philippe donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
Mme DUPONT Isabelle remplacée par sa suppléante Mme PASQUIER Vanessa
M. PARIS Hubert remplacé par son suppléant M. ISAMBERT Stéphane
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Représentant de la commune de Cogners, M. LEROY Michel, Président de la délégation spéciale.

Monsieur BRANJONNEAU Thierry est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
AVENANT A L'ACCORD-CADRE DE SERVICES POUR LES CONTROLES DES INSTALLATIONS**

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence « Service public d'assainissement non collectif (SPANC) »,

Vu la délibération n°20230467 du 27 avril 2023, attribuant l'accord-cadre de services, pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif du 01/07/2023 au 30/06/2026, à l'entreprise SUEZ Eau France,

Madame la Présidente rappelle que l'entreprise SUEZ Eau France est titulaire de l'accord-cadre de services, pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif. Cet accord-cadre d'une durée de trois ans prend fin le 30 juin 2026.

Par délibération du 26 février 2026, le conseil communautaire a accepté le principe de la délégation de service public pour la gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC), pour une durée de 4 ans. La procédure de consultation pour la mise en place d'un contrat de délégation de service public

impose des délais incompressibles. Le contrat de délégation de service public débutera donc au 1^{er} janvier 2027.

Aussi, il est proposé de prolonger la durée de l'accord-cadre de service de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026, par voie d'avenant.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'avenant à l'accord-cadre de service, prolongeant la durée de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2026,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 avril 2026

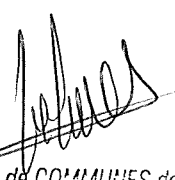
Le secrétaire de séance,

BRANJONNEAU Thierry



La Présidente,

Françoise LELONG



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS